



## UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE

### Le directeur de l'UFR sciences et techniques

- Vu le Code de l'Education, livre VII Titre 1<sup>er</sup>
- Vu les articles D719-1 à D719-40 du code de l'éducation, fixant les conditions d'exercice du droit de suffrage, la composition des collèges électoraux et les modalités d'assimilation et d'équivalence de niveau pour la représentation des personnels et des étudiants aux conseils des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel ainsi que les modalités de recours contre les élections,
- Vu les Statuts de l'Université de Franche-Comté modifiés le 07 novembre 2017,
- Vu les Statuts de l'UFR Sciences et Techniques approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université le 30 juin 2015,

### DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont convoqués en vue de procéder à l'élection de leurs représentants au Conseil de l'UFR Sciences et Techniques de l'Université de Franche-Comté :

- Le collège des usagers

**Article 2** : le scrutin aura lieu le mercredi 21 mars 2018 de 9 heures à 17 heures.

**Article 3** : Les candidatures à ces élections, accompagnées d'une déclaration individuelle de candidature, signée par leur auteur, doivent parvenir par courrier recommandé ou, de préférence être déposées (elles donneront lieu, alors, à délivrance d'un accusé de réception), à l'adresse suivante :

UFR des Sciences et Techniques  
Bureau 025B (ou 023B en cas d'absence)  
16, route de Gray  
25030 Besançon cedex

**au plus tard le vendredi 9 mars 2018 à 16 heures**

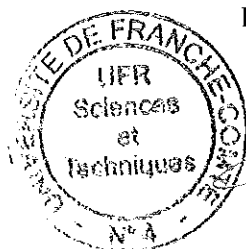
**Article 4** : les listes électorales seront affichées à compter du lundi 12 février 2018 dans locaux de l'UFR ST.

**Article 5** : Les opérations électorales se dérouleront conformément aux dispositions de la circulaire ci-jointe.

**Article 6** : Monsieur le Directeur de l'UFR Sciences et Techniques, Madame et Monsieur les Directeurs Adjointes, Madame la Responsable des services Administratifs, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Besançon, le 12 février 2018

Le directeur de l'UFR ST



Jean-Pascal ANSEL